

que j'étais informé et que je crois que Jane Hay est une personne réelle mais non pas fictive, et qu'elle a été payée pour ouvrage fait dans une des branches du département. Je comprends qu'elle est parente avec un employé de troisième classe au département, qui, au temps de sa nomination, était professeur public à Ottawa, avec un salaire, me dit-on, d'au-delà de \$600 par année. On l'a choisi pour le nommer durant l'année 1887, parce que c'était un bon sténographe et mécanographe, et qu'une aide de ce genre était et est indispensable pour faire la grande correspondance du département. J'ai compris dans le temps, qu'on lui avait promis un salaire de \$600 par année pour commencer, en se basant, sans doute, sur le fait qu'il avait passé sur un nombre suffisant de sujets facultatifs pour avoir droit à ce montant. Il a transpiré, cependant, qu'il n'avait passé sur aucuns sujets facultatifs, quoique parfaitement qualifié dans la sténographie et la mécanographie; et il ne pouvait recevoir que \$400 par année. Il n'y a pas de doute que l'objet de lui donner de l'ouvrage supplémentaire était pour parfaire la balance. Depuis la fin de l'année fiscale se terminant le 30 juin, 1890, le paiement en question a été discontinué.

J'ai vu dans un journal, que, en mai 1887, lorsque j'ai payé \$100 à M. Thomas Anderson, ce monsieur était mort. Je demande à dire que M. Anderson est mort le 23 janvier, 1888, ayant joui de sa santé ordinaire jusqu'au jour précédent, et que lorsque cette transaction en question a eu lieu, il était commis temporaire au département de l'Intérieur. Le même journal ajoute que j'ai dit que les \$100 ne m'ont jamais été remboursées. Je n'ai jamais eu l'intention de faire un tel avancé. Quoique je n'ai pas reçu personnellement ce remboursement, M. Chisholm l'a reçu pour moi.

J'ai déjà franchement admis que les paiements dont on se plaint avaient été faits en contravention aux dispositions de l'acte du service civil, mais je répète qu'ils ont invariablement été faits, en autant que je le sais, pour services substantiels réellement rendus et réellement nécessaires dans l'intérêt des affaires du département. Je ne désire échapper à aucune partie de la responsabilité qui m'incombe dans cette affaire. Il n'y a pas de doute que le moyen régulier pour les hommes qui faisaient l'ouvrage, d'obtenir la rémunération à laquelle ils avaient honnêtement droit, aurait été d'avoir un crédit spécial à cette fin. Cette méthode est adoptée dans le département des Postes et celui des Finances, et je regrette beaucoup qu'elle n'ait pas été adoptée dans le département de l'Intérieur. Je voudrais signaler, cependant, que l'ouvrage ainsi fait dans les deux départements mentionnés, arrive avec une si parfaite régularité à une période fixe de l'année, que le coût peut-être approximativement calculé d'avance et la sanction du parlement obtenue, de manière que les paiements pussent se faire lorsque le service est rendu. Les montants payés irrégulièrement au département de l'Intérieur, ont été principalement pour ouvrage qu'on ne pouvait pas prévoir, mais naturellement les paiements pouvaient et devaient être retardés jusqu'à ce qu'on eût obtenu l'autorisation du parlement. Je sou mets respectueusement que cette irrégularité est une chose qui n'engage pas mon honneur ni mon honnêteté. Je me permettrai aussi de dire, M. le président, par rapport au témoignage donné par M. Henry, que je regrette beaucoup d'avoir dit dans un moment d'excitation quelque chose qui aurait pu lui faire du tort. Je préfère croire et je crois, d'après ce que j'ai connu de M. Henry, durant les 16 dernières années, qu'il a fait son exposé et qu'il a rendu son témoignage de la manière qu'il l'a fait d'après des motifs consciencieux et croyant qu'il était de son devoir d'en agir ainsi.

Par M. Somerville :

992. Vous avez dit, en rendant témoignage ici à la dernière séance, que ce système de payer les employés temporaires pour de l'ouvrage qui était ensuite partagé avec les employés permanents, a commencé en 1885, après que l'honorable Thomas White a été nommé, et que vous avez eu une consultation avec M. White par rapport à la méthode que vous adopteriez afin de payer cet ouvrage; et que soit vous ou lui, avez suggéré que cette méthode serait adoptée?—Je pense que j'ai dit cela par rapport au cas de M. Turner seulement.

993-4. Pouvez-vous dire quand l'honorable Thomas White est entré en office?—Je ne puis pas le dire exactement, mais je crois que c'est en août 1885.